

Règles à respecter pour l'identification visuelle des ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ET PARASCOLAIRES

Plusieurs étudiantes et étudiants enrichissent chaque année la vie universitaire en s'impliquant dans les quelque 235 associations étudiantes et parascolaires présentes à l'Université.

Les associations étudiantes et parascolaires, dont beaucoup sont des organismes à but non lucratif (OBNL), sont gérées de façon indépendante par les membres de la communauté étudiante. Leur statut dans l'architecture de la marque est celui d'hybride. Afin d'éviter toute confusion entre les communications officielles de l'Université Laval et celles des diverses associations étudiantes et parascolaires, ces dernières doivent clairement s'identifier et éviter de reproduire ou de calquer l'image de marque de l'Université.

Identité visuelle

Toutes les associations étudiantes et parascolaires peuvent se doter d'un logo; toutefois, l'image doit répondre à certaines règles précises :

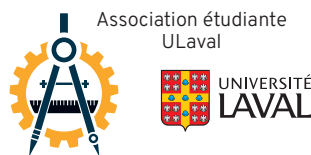
- Le visuel développé doit respecter l'image de marque ULaval et ne pas nuire à la notoriété de l'établissement;
- Il est interdit de reprendre des éléments isolés issus du logo de l'Université Laval;
- Il est interdit d'intégrer un logo officiel de l'Université Laval à celui de l'association;
- Il est interdit aux associations d'utiliser la bande identitaire dans leurs outils de communication.

Il est permis aux associations reconnues d'utiliser les couleurs provenant de notre palette officielle.

Veuillez valider la conformité de votre logo en écrivant aux adresses suivantes : marque@ulaval.ca et accueil@dse.ulaval.ca.

À ne pas faire

Exemples



Médias sociaux

Tout comme les logos, les médias sociaux des associations étudiantes et parascolaires doivent se distinguer des communications ULaval et afficher clairement qu'il ne s'agit pas d'un compte officiel de l'établissement. Les mêmes consignes d'identité visuelle s'appliquent à l'ensemble des plateformes de médias sociaux.

Objets promotionnels

Toutes les maquettes pour des articles promotionnels et des vêtements utilisant le logo de l'Université Laval doivent être soumises pour approbation à la Direction des communications au courriel suivant : marque@ulaval.ca

Lorsque vous souhaitez concevoir des vêtements promotionnels deux options s'offrent à vous :

- 1- L'utilisation du logo de votre association étudiant ou parascolaire avec ou sans le logo de l'Université
- 2- La mention de l'Université Laval et le nom du programme écrit dans la police Overpass. L'ajout du logo Université Laval est facultatif.

Il est fortement recommandé de faire l'achat et la production d'articles abordant les marques de l'Université Laval et du Rouge et Or en passant par la Boutique Rouge et Or – Université Laval.

Pour la joindre : 418 656-5096
laboutique@coopzone.ca



Direction des communications



UNIVERSITÉ
LAVAL